

---

# Guide dépôt demandes de paiement Mareyage Cétacés 2026

---

## Préambule

Ce tutoriel a pour vocation à vous aider à préparer la saisie de votre demande de paiement via le PAD en vous présentant les pièces à fournir, et à vous guider tout au long de votre saisie.

Informations pratiques préliminaires

- **L'astérisque (\*)** indique que le champ est à renseigner obligatoirement ;
- **Les champs grisés** reprennent des informations préalablement remplies.

Tout demandeur est identifié par son SIRET. Si un demandeur a plusieurs navires pour lesquels il doit déposer un dossier par navire.

**Liens (faire un copie/coller de l'adresse) :**

- **Lien du PAD** : <https://padcollecte.franceagrimer.fr/padcollecte-usager/#/detail?cdDispositif=MAREYAGE CETACES 2026>
  - **Site internet de FranceAgriMer** : <https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Aides-aux-entreprises-du-mareyage/Aides-aux-entreprises-du-mareyage-suite-aux-AT-Cetaces>
  - **Documents à télécharger** sur le site internet de FranceAgriMer :
    - **Annexe autres aides publiques perçues** : déclarer les aides perçues en lien avec l'aide sollicitée. Le bénéficiaire doit déclarer toutes les aides publiques éventuellement reçues. Elle doit être signée par le demandeur ;
    - **Liste des pièces justificatives** : à remplir ;
- ⇒ Documents à consulter sur le site de FranceAgriMer et la plateforme PAD :
- Décision INTV-POP-2026-38 ;
  - Guide de dépôt d'un dossier sur la plateforme PAD ;
  - Attestation à faire certifier ;
  - Annexe autres aides publiques.

**!\ Tout document manquant ou erreur dans le dépôt de la demande entraînera un retard dans l'instruction du dossier et donc dans le paiement.**

## 1. Identification du demandeur

**Il s'agit ici de la procédure si aucun dossier n'a été initié.**

Le porteur doit débiter sa demande en s'identifiant avec son numéro SIRET et cliquer sur « Je valide mon identifiant » :

# Accompagnement des entreprises de mareyage impactées par les arrêts temporaires des navires dans le cadre du Plan Cétacés dans le Golfe de Gascogne 2026



Pêche et aquaculture

Ouvert le 10/05/2026 10:00 - Fermera le 10/07/2026 15:00

## Aide Mareyage Cétacés 2026

Indemnisation des entreprises de mareyage impactées par les arrêts temporaires des navires dans le cadre du Plan Cétacés dans le Golfe de Gascogne Décision FranceAgriMer INTV-POP-2026-038

[En savoir plus](#)

[Faire une demande →](#)

Xavier Remongin / store.agriculture.gouv.fr - CGU store.agriculture.gouv.fr - 18/08/2017

Il est possible de consulter la Décision FranceAgriMer, le guide de dépôt et la liste des pièces justificatives nécessaires à l'instruction en cliquant sur la flèche bleue ↓


# Accompagnement des entreprises de mareyage impactées par les arrêts temporaires des navires dans le cadre du Plan Cétacés dans le Golfe de Gascogne 2026

## Identification

→ [Afficher les informations de la démarche](#)

Étape 1 sur 5

Étape suivante : saisie de vos coordonnées



**Débutez votre démarche**

**Numéro SIRET**  
Format SIRET

✖ Ce champ est obligatoire

[Annuaire des entreprises](#)

Je valide mon identifiant

Les données sont directement récupérées auprès de l'INSEE. Le porteur doit avoir autorisé la diffusion de ces informations.

Il revient au porteur de vérifier que ce sont les bonnes informations qui sont remontées :

- Si les informations sont correctes, cliquer sur « Oui je continue »
- Si les informations sont incorrectes ou qu'aucune information ne remonte, il doit les modifier auprès de l'INSEE ou donner accès à l'INSEE à ses informations à l'adresse suivante : <https://www.insee.fr/fr/information/2015441>

## → Confirmation de l'identifiant

Ces informations sont-elles correctes ?

**Numéro SIRET** 42868244700019

**Raison sociale** ANDROS

**Adresse** ZONE INDUSTRIELLE  
46130 BIARS-SUR-CERE



Dans le cadre du programme "Dites-le nous une fois", FranceAgriMer utilise le dispositif Aide Publique Simplifiée pour récupérer les informations d'identité de votre entreprise (Pour les identités par SIRET). En cas de désaccord sur ces informations, suivez le lien ci-dessous pour modifier votre situation. Ces données permettent de pré-remplir les formulaires et les téléprocédures.

<https://www.insee.fr/fr/information/2015441> 

## Unité Pêche

Il convient ensuite de rentrer les coordonnées du porteur (celles du représentant ou du gestionnaire du dossier pourront être remplies plus tard dans le formulaire) :


Étape 2 sur 5

### Coordonnées du déposant

Étape suivante : confirmation de votre démarche

SIRET  
N° 42868244700019  
ANDROS  
Détail de votre identifiant et vos coordonnées →

[→ Afficher les informations de la démarche](#)



#### Vos coordonnées

**Nom et prénom**

Nom  
EL BEY

Prénom  
Jaweher

**Messagerie**

Courriel  
Format attendu : nom@domaine.fr  
mareyage-cetaces@franceagrimer.fr


Confirmation du courriel  
Format attendu : nom@domaine.fr  
mareyage-cetaces@franceagrimer.fr

**Téléphones (Facultatif)**

Téléphone fixe  
Format attendu : 0XXXXXXXXXX

Téléphone portable  
Format attendu : 0XXXXXXXXXX

**Contrôle d'accès sécurisé**



Saisir les caractères du captcha  
FAJG6C

**Attention : il faut chaque fois taper l'adresse électronique, il n'est pas possible de faire de copier/coller**

Il faut également recopier les caractères de l'image qui apparaîtra, si vous ne parvenez pas à les lire, vous pouvez cliquer sur changer l'image.

Même si le champ n'est pas obligatoire, n'hésitez pas à rentrer vos coordonnées téléphoniques afin que nous puissions vous appeler en cas de question sur votre dossier.

Cliquer sur « **Continuer** ».

# Accompagnement des entreprises de mareyage impactées par les arrêts temporaires des navires dans le cadre du Plan Cétacés dans le Golfe de Gascogne 2026

## Confirmation de votre démarche

Étape 3 sur 5



Étape suivante : saisie du formulaire

SIRET

N° 39528751900015

ANDROS ET CIE

Détail de votre identifiant et vos coordonnées →

→ [Afficher les informations de la démarche](#)



Si vous avez déjà initié un dossier pour cette démarche et que vous souhaitez le compléter et/ou le finaliser merci de vous référer au courriel qui vous a été précédemment envoyé par FranceAgriMer. En cliquant sur le lien qui figure dans ce courriel vous serez automatiquement redirigé vers votre précédent dossier.

En revanche, si vous accédez pour la première fois à cette démarche ou si vous souhaitez déposer un nouveau dossier, cliquez sur le bouton "Continuer" ci-dessous. Un courriel vous sera adressé à l'adresse électronique **mareyage-cetaces@franceagrimer.fr** et vous permettra de revenir ultérieurement sur votre dossier. Conservez-le précieusement. Si vous ne le recevez pas, pensez à consulter vos courriers indésirables.

ATTENTION : Les demandes en cours, initiées mais non validées ne seront pas prises en compte par FranceAgriMer.



Si vous souhaitez déposer un nouveau dossier (dossier non initié), cliquer sur « Continuer ». **Dès que vous aurez cliqué sur « Continuer », vous allez recevoir un mail qu'il faudra garder. Il vous donne un lien qui vous permettra de retourner sur votre dossier pour poursuivre plus tard la saisie par exemple.**

Si un dossier a déjà été initié, merci de cliquer sur le lien qui vous aura été transmis lors de l'initiation dudit dossier.

## 2. Dépôt de la demande

Une fois l'identification du demandeur terminée, vous allez pouvoir saisir votre demande. La saisie de la demande se fait en 2 étapes :

- Remplir le formulaire ;
- Fournir les justificatifs.

### a. Identification du demandeur

Les informations d'identification du demandeur sont reprises dans des champs grisés :

## Accompagnement des entreprises de mareyage impactées par les arrêts temporaires des navires dans le cadre du Plan Cétacés dans le Golfe de Gascogne 2026

### Saisie du formulaire

Étape 4 sur 5

Étape suivante : dépôt du formulaire

SIRET

N° 37931711800022

MAREYAGE HENNEQUIN

Détail de votre identifiant et vos coordonnées →

▲ SAISIE EN COURS

Crée le 02/05/2026 13:58

N° 49944

Aide Mareyage Cétacés 2026

Votre contact pour ce dossier →

Remplir le formulaire

Fournir les justificatifs

Remplir le formulaire

Fournir les justificatifs

### IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

46.38A - COMMERCE DE GROS (COMMERCE INTERENTREPRISES) DE POISSONS, CRUSTACÉS ET MOLLUSQUES 5710 - SAS, SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

37931711800022

MAREYAGE HENNEQUIN

CASE 5 - 21 CENTRE DE MAREE - 85100 LES SABLES D'OLONNE

Le numéro de siret, la raison sociale et l'adresse sont automatiquement repris.

*Rappel : la demande d'aide vaut demande de paiement.*

### b. Personne à contacter si différente du déposant

Si la personne à contacter dans le cadre de la gestion du dossier est différente du porteur, cocher la case oui :

## Unité Pêche

### Personne à contacter

La personne à contacter est différente du déposant ?

Oui  Non

### Renseigner la personne à contacter

Nom

Prénom

Téléphone fixe

Format attendu : 0XXXXXXXXXX

Mobile

Format attendu : 0XXXXXXXXXX

Adresse électronique

exemple@mail.com

Et détailler les informations de la personne à contacter :

*Si la personne à contacter est différente du porteur, il faudra fournir les documents justificatifs nécessaires (procuration, convention de mandat, pièces d'identités du mandant et mandataire)*

Si la personne à contacter est la même que le porteur cocher non et passez à l'étape suivante.

### c. Déclaration des aides publiques

Il faut indiquer les aides publiques perçues ou les aides venant en compensation à la perte d'excédent brut d'exploitation (aides assurance).

### Declaration Des Aides Publiques

Aides demandées ou perçues au titre d'un dispositif venant en compensation de la perte d'Excédent Brut d'Exploitation du fait des arrêts temporaires du Plan Cétacés

Veillez saisir pour chaque ligne le montant demandé ou perçu :

- Indemnisation demandée ou perçue au titre de la police d'assurance (1ers trimestres 2021, 2022, 2023 et 2026) (€)

entrer une valeur

- Autres aides publiques (y compris collectivités locales) venant en compensation de l'EBE perdu du fait des arrêts temporaires du Plan Cétacés (1er trimestre 2026) (€)

entrer une valeur

Total aides perçues ou demandées (€)

0,00

#### d. Saisie des éléments comptables du calcul de l'aide

Un rappel des règles de calcul sont présentés in limin litis

### SAISIE DES ELEMENTS COMPTABLES DU CALCUL DE L'AIDE



Rappels :

- L'aide représente une prise en charge à hauteur de 95% des pertes d'EBE, au-delà d'une franchise de 5% de perte d'EBE, subies par l'entreprise au premier trimestre 2026 par rapport à la moyenne d'EBE des premiers trimestres 2021, 2022 et 2023. Les aides perçues au titre d'autres dispositifs sur la période des premiers trimestres des années 2021, 2022 et 2023, sont incluses au montant de l'EBE pour la période concernée.

L'intensité maximale d'aide publique est de 75 % du résultat obtenu après application de la formule détaillée

$$\text{Aide} = [(((\text{EBE T1 2021} + \text{EBE T1 2022} + \text{EBE T1 2023})/3) - \text{EBE T1 2026}) * 95\%] * 75\%$$

avec :

« EBE T1 2021-T1 2022-T1 2023 » = moyenne EBE des premiers trimestres 2021, 2022 et 2023

« EBE réf » = EBE sur la période 01/01/2026 au 31/03/2026

« Franchise de 5% » = pourcentage de la perte d'EBE non pris en compte dans le calcul de la compensation.

Intensité de l'aide publique = 75%.

**Pour être éligible, la perte d'EBE issue des activités de mareyage doit être d'au moins 10 % sur la période du 1er janvier au 31 mars 2026 par rapport à la moyenne d'EBE des premiers trimestres de référence (T1 2021, T1 2022, T1 2023)**

Saisissez les EBE validés par le comptable sur l'attestation :

EBE de l'entreprise pour les 1<sup>er</sup> trimestres

EBE activités mareyage période 01/01/2021 – 31/03/2021 (€)

entrer une valeur

EBE activités mareyage période 01/01/2022 – 31/03/2022 (€)

entrer une valeur

EBE activités mareyage période 01/01/2023 – 31/03/2023 (€)

entrer une valeur

Moyenne EBE T1 2021-2023 (€)

0,00

EBE activités mareyage période 01/01/2026 - 31/03/2026 (= EBE réf) (€)

entrer une valeur

Aide = [(((EBE T1 2021 + EBE T1 2022 + EBE T1 2023)/3) – EBE T1 2026] \* 95%] \* 75% (€)

0,00

Montant de l'aide maximum

Le bénéficiaire doit déclarer le montant de l'Excédent Brut Exploitation lié à l'activité de mareyage pour les premiers trimestres 2021, 2022 ou 2023 ainsi que 2026.

**Pour être éligible, la perte d'EBE des activités de mareyage doit être d'au moins 5% sur le période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2026 par rapport à la moyenne d'EBE des premiers trimestres 2021,2022 et 2023**

### e. Calcul de l'aide

#### Calcul de L'Aide

**i** Le seuil d'aide est de 1 500 € par SIREN.  
Le plafond de l'aide est fixé à 300 000 € par SIREN.

MONTANT D'AIDE maximum (€)

MONTANT D'AIDE DEMANDÉ (€)

← **Montant de l'aide sollicitée**

### f. Coordonnées bancaires

#### COORDONNÉES BANCAIRES

**i** Le RIB doit être identique au document téléchargé.

##### IBAN :

Indiquer l'IBAN figurant sur le RIB

ex. : FR3330002005500000157841Z25

##### BIC :

Indiquer le BIC figurant sur le RIB

##### Titulaire du compte figurant sur le RIB :

Indiquer le nom du titulaire du compte figurant sur le RIB

Indiquer :

- IBAN ;
- BIC ;
- Titulaire du compte figurant sur le RIB.

Attention : le RIB doit à la fois correspondre au document qui sera transmis, mais également être au nom de la structure à l'origine de la demande d'aide. Faire attention aux coquilles !

### G. Engagements du demandeur

## Engagements du demandeur

Je soussigné(e) (nom et prénom) : **Mélissa Mouhous**

Demande à bénéficier de l'aide Mareyage Cétacés

Atteste sur l'honneur:

- avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans la présente formalité ;
- avoir pris connaissance de la Décision du directeur général de FranceAgriMer INTV-POP-2026-38 ;
- respecter les conditions d'éligibilité décrites dans la Décision INTV-POP-2026-38 ;
- l'exactitude des renseignements concernant ma situation ;
- avoir pris connaissance des sanctions encourues en cas de non-respect des dispositions de la décision en vigueur ;
- être en situation régulière vis à vis des organismes en charge des cotisations fiscales et contributions sociales à la date dépôt de la demande d'aide ;
- disposer d'un agrément sanitaire de manipulation des produits de la mer ou justifiant que la manipulation des produits de la mer est confiée à une entreprise disposant d'un agrément sanitaire ;
- avoir réalisé en 2021, 2022 et 2023 au moins 20 % des achats auprès des halles à marée dépendantes à au moins 5% de la production des navires à l'arrêt entre le 22 janvier et le 20 février 2026 dans le Golfe de Gascogne (cf. liste annexée à la décision INTV-POP-2026-38) sur cette même période de référence. La valeur totale des achats de produits aquatiques inclut l'ensemble des achats de l'entreprise, issus de la première vente ou des ventes ultérieures, de produits d'origine européenne ou importés ;
- avoir subi une perte d'au moins 10% d'EBE au titre du 1er trimestre 2026 par rapport à la moyenne des 1ers trimestres 2021, 2022 et 2023.

M'engage à :

- fournir à FranceAgriMer les documents nécessaires à l'instruction de mon dossier ;
- informer FranceAgriMer de toute modification concernant l'entreprise (raison sociale, liquidation judiciaire...) dans les 30 jours suivants ces modifications. Ces modifications peuvent conduire au réexamen de l'éligibilité du demandeur ou du montant de l'aide prévu ;
- à me soumettre aux contrôles administratifs sur pièces et/ou sur place qui résultent de l'octroi d'aides ;
- conserver et fournir tout document permettant de vérifier l'exactitude de la déclaration qui sera faite, demandé par l'autorité compétente, pendant 10 exercices fiscaux à compter du versement de l'aide demandée dans la présente démarche ;
- me soumettre à l'ensemble des contrôles administratifs et sur place qui pourraient résulter de l'octroi d'aide, et en particulier permettre / faciliter l'accès à sa structure aux autorités compétentes chargées de ces contrôles, pendant 10 ans à compter de la décision d'octroi.

Autorise

- FranceAgriMer à recueillir ou transmettre les informations relatives à ce dossier auprès d'autres administrations ou acteurs privés, notamment, les données INSEE, RCS, Infogreffe et MSA, ainsi que celles relatives aux dispositifs d'aide similaires mis en place par d'autres administrations,
- FranceAgriMer à me transmettre par courrier électronique toute information relative à mon dossier de demande d'aide.

Suis informé

- que l'article 441-6 du code pénal puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu.
- que la demande d'aide pourra être rejetée au motif qu'elle ne répond pas aux critères d'éligibilité définis dans la présente décision,
- qu'un stabilisateur budgétaire pourra être mis en place en cas de dépassement de l'enveloppe allouée à ce dispositif ;
- que le paiement de l'aide demandée ne pourra pas être effectué avant la date limite de dépôt des demandes;
- que l'administration pourra me transmettre le courrier de notification de paiement ou, le cas échéant, le courrier de rejet de mon dossier par voie électronique à l'adresse saisie lors de la création de ma demande d'aide (cadre « coordonnées de la personne à contacter »).

Cocher l'ensemble des cases puis cliquer sur sauvegarder :

✖ Vous ne pouvez pas déposer un dossier avec un formulaire incomplet ou invalide, vous devez corriger pour pouvoir poursuivre. ✕

Je dois prendre connaissance des conditions générales d'utilisation pour déposer ma demande (CGU) [↗](#)

Fermer
Sauvegarder
Déposer

🔍
🖨
🗑

**ATTENTION : Il n'est pas possible de déposer un dossier si le formulaire est incomplet ou invalide. Si le message d'erreur ci-dessus s'affiche, nous vous invitons à vérifier votre formulaire.**

A ce stade le dossier n'est pas encore déposé. Il est nécessaire de fournir tous les justificatifs afin de que le dossier puisse être déposé. En effet, si les pièces ne sont pas fournies, le message d'erreur suivant s'affichera.



## H. Dépôt des pièces justificatives

**Il faut remonter en haut de la page et cliquer sur « Fournir les justificatifs »**

Remplir le formulaire
Fournir les justificatifs
Accéder aux documents annexes

### Pièce(s) justificative(s) demandée(s)

Pour les personnes physiques, pièces d'identité (carte d'identité, passeport ou permis de conduire) en cours de validité

Carte d'identité passeport en cours de validité ou permis de conduire pour les personnes physiques

Taille maximale : 500 Mo. Formats supportés : pdf,jpg,jpeg, png,bmp. Plusieurs fichiers possibles

Sans objet

Aucun fichier choisi

Aucune pièce jointe n'a été fournie

**ATTENTION : Afin d'ajouter les bonnes pièces justificatives au PAD, il est important de remplir d'abord la liste des pièces justificatives et de bien lire la décision.**

Si vous souhaitez ajouter de suite les pièces justificatives, vous trouverez ensuite les champs où

joindre les pièces justificatives en cliquant sur

## Unité Pêche

L'ensemble des pièces justificatives demandées dans la liste des pièces justificatives est indiqué ici.

Sans objet

Toutes ne sont pas obligatoires, c'est pourquoi vous pouvez cocher la case si vous n'êtes pas concerné par cette pièce.

En revanche, si cette case n'apparaît pas, la pièce justificative doit être obligatoirement transmise.

Pour chaque pièce est indiqué le format accepté, exemple :




*Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp*

Une fois l'ensemble des pièces déposées :

- Accepter les conditions générales d'utilisation :

Je dois prendre connaissance des conditions générales d'utilisation pour déposer ma demande (CGU) [↗](#)




Fermer Sauvegarder Déposer

- Valider le dépôt de dossier :

Je dois prendre connaissance des conditions générales d'utilisation pour déposer ma demande (CGU) [↗](#)

Fermer Sauvegarder Déposer

- Confirmer le dépôt de dossier

Fermer ×

→ **Voulez-vous déposer votre dossier ?**

Merci de confirmer le dépôt.  
Un courriel confirmant votre dépôt vous sera envoyé, pensez à consulter vos courriers indésirables.

Non **Oui, je dépose mon dossier**

Dès le dépôt réalisé, vous recevrez un e-mail contenant le récépissé de dépôt de votre dossier. Il contiendra également le lien vous permettant de retourner sur votre dossier.

Fermer x

## → Votre dossier est déposé

Un courriel vous a été envoyé, pensez à consulter vos courriers indésirables.

Conservez précieusement ce courriel, il contient votre numéro de dossier et d'éventuelles informations complémentaires.

 mer. 13/05/2026 09:28  
FranceAgriMer <no-spam@franceagrimer.fr>  
Demande d'aide Mareyage Cétacés 2026 – Dépôt Dossier 50013  
à mareyage-cetaces

 AccuseDepot\_50013.pdf  
112 KB

 MAREYAGE\_CETACES\_26\_50013.pdf  
1 MB

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande d'aide déposée le 13/05/2026 à 09:28:18 concernant l'aide Aide Mareyage Cétacés 2026.

Veuillez noter que vous pourrez consulter votre dossier à tout moment en cliquant <https://padcollecte-rec.franceagrimer.fr/padcollecte-usager/#/details-dossier/50013/1040?codeIdentification=91eec64bfac5a286212b7b0cd24e7b2e>.

L'unité Pêche de FranceAgriMer

**FIN**